Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUILLET 1955 — N° 81

SOMMAIRE

- ABONNEMENTS A NOS PUBLICATIONS INTERIEURES 2
- DECISIONS DU 47me CONGRES NATIONAL.
  - — Orde du jour 3
  - — Représentation des Fédérations en 1956 3
  - — AMNISTIE POUR LES SANCTIONS PRONONCEES A L'OCCASION DES INDISCIPLINES SUR LA C. E. D. ET LES ACCORDS DE LONDRES ET DE PARIS 3
  - — Votes du Rapport Général d'activité et des Rapports des Commissions Nationales de Contrôle et des Conflits 3
  - — Rapport de la Commission de réintégration . . . . . 3 et 4
  - — Séance d'information sur la loi électorale 5
  - — Organisation de la propagande pour les élections législatives 5
  - — Révision des Statuts 5
  - — CONTRE LE « FRONT UNIQUE » ET L'UNITE D'ACTION AVEC LES « COMMUNISTES » 6
  - — LE PROGRAMME DU PARTI :
  - — Préambule 6
  - — PREMIERE PARTIE : Politique Intérieure 6
  - — Annexe à la motion de politique intérieure . . . . . 7 à 11
  - — DEUXIEME PARTIE : Politique Outre-mer 12
  - — TROISIEME PARTIE : Politique étrangère 13
  - — Les Délégations fraternelles au 47me Congrès 14
  - — ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX :
  - — Comité Directeur 15
  - — Commission Féminine Nationale 15
  - — Commission Nationale des Conflits 11
  - — Commission Nationale de Contrôle 16
- ELECTION DU SECRETARIAT GENERAL 16

Collection Jean-Jaurès

Aux Responsables Fédéraux,

aux Secrétaires de Section,

aux Abonnés à nos publications intérieures :

Depuis 1948, avec une seule et légère augmentation de prix, nous nous attachons à maintenir et même à accroître le volume de nos publications intérieures (« Bulletin Intérieur », « Arguments et Ripostes », « Documentation Socialiste », brochures et suppléments divers).

Et cependant :

1° **Le contenu amélioré de ces publications, leur périodicité plus suivie, le nombre et la qualité des suppléments,** (rapports, motions, brochures, etc.) **mis à la disposition des militants,** ont accru nos charges ;

2° La plupart des fédérations ont allongé (dans le souci louable de documenter le plus grand nombre possible de leurs propagandistes) la liste de ceux qui reçoivent gratuitement nos imprimés ;

3° **Nos appel maintes fois répétés, à chacun de ceux qui bénéficient d'un service gratuit, de trouver au moins un abonné payant, n'ont guère été entendus.** N'a pas davantage été entendue, d'ailleurs, notre proposition (toujours valable), de servir un **abonnement supplémentaire gratuit pour cinq abonnements payants** groupés.

En ce moment, nous assurons 4 services gratuits pour 1 service à un abonné payant les 300 francs réclamés annuellement.

C'est insuffisant !

Les frais d'impression supportés par le Centre du Parti sont ainsi devenus de plus en plus lourds : ils risquent de devenir hors de proportion avec nos ressources.

Cependant, nous entendons maintenir le service groupé complet de nos publications au plus grand nombre possible de militants responsables.

Nous pensons que tous les camarades apprécient l'effort fait par le Secrétariat Général pour les mieux documenter. Nous pourrions faire d'avantage encore si nos camarades nous faisaient **parvenir de nombreux abonnements.**

TOUS A LA TACHE DONC ! CHAQUE CAMARADE BENEFICIANT D'UN SERVICE GRATUIT DOIT SE FAIRE COLLECTEUR D'ABONNEMENTS (300 francs pour un an) QUI SONT A ADRESSER A :

Robert FOUQUART
12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
C.C. Paris 5570-17

6 ABONNEMENTS SERVIS PAR 5 ABONNEMENTS PAYANTS ENVOYES GROUPES SOUS LE CACHET DE LA SECTION

C. CAILLIERET
Secrétaire administratif

Georges BRUTELLE
Secrétaire général adjoint

SECRETAIRES DE SECTION ! DONNEZ CONNAISSANCE DE CETTE COMMUNICATION A LA PROCHAINE REUNION DE SECTION !

NOTES IMPORTANTES :

1. **Pour toute réclamation ou changement d'adresse concernant nos publications intérieures, prière de vouloir bien joindre la dernière bande d'envoi.**

2. **Les secrétaires administratifs fédéraux sont priés (s'ils ne l'ont pas fait récemment) de nous fournir d'urgence une liste mise à jour des adresses de leur C.A.F. et de leurs responsables de sections.**

LE 47e CONGRES NATIONAL

VOTES ET RESOLUTIONS

Le 47e Congrès National s'est tenu à Asnières, "Centre Administratif et Social", les 30 Juin, 1, 2 et 3 Juillet 1955

ORDRE DU JOUR DU CONGRES

■

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut accepté par le Congrès :

● **Examen des rapports statutaires.**
— *Rapport général d'activité ;*
— *Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;*
— *Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.*

● **Demandes de réintégration.**

● **Révision des Statuts.**

● **Programme du Parti pour les élections législatives :**
— *Politique intérieure ;*
— *Politique extérieure ;*
— *Politique Outre-Mer.*

● **Organisation de la propagande pour les élections législatives.**

● **Informations sur la loi électorale.**

● **Election des organismes centraux :**
— *Comité Directeur ;*
— *Commission Nationale des Conflits ;*
— *Commission Nationale de Contrôle ;*
— *Commission Féminine Nationale.*

⁂

REPRESENTATION DES FEDERATIONS DANS LES ASSEMBLEES NATIONALES DU PARTI EN 1956

■

Le Congrès a adopté le texte suivant :

« Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations, dans les Assemblées nationales du Parti en 1956, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ».

AMNISTIE POUR LES SANCTIONS PRONONCEES A L'OCCASION DES INDISCIPLINES SUR LA C.E.D. ET LES ACCORDS DE LONDRES ET DE PARIS.

■

Sur proposition de Guy MOLLET le 47me Congrès a prononcé, SANS DEBAT ET A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX, la réintégration des 17 Parlementaires exclus et l'amnistie pour toutes les autres peines prononcées.

⁂

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE ; RAPPPORTS DES COMMISSIONS NATIONALES DE CONTROLE ET DES CONFLITS.

■

A la suite de la discussion ces différents Rapports ont été adoptés à mains levées et à la majorité (4 voix contre, 4 abstentions).

⁂

COMMISSION DE REINTEGRATION

■

Sur rapport de Rémy Sicard, secrétaire de la Commission Nationale des Conflits, le texte suivant de la Commission de réintégration a été adopté à mains levées et à la majorité (11 voix contre, 12 abstentions) :

JE rappelle au Congrès que la Commission de Réintégrations était composée des Camarades suivants : Daniel MAYER, Camille DELABRE, Léon BOUTBIEN, Henri RIBIERE, COURTOIS, MALACRIDA et Rémy SICARD.

⁂

LA Commission a bien voulu me confier la tâche de présenter au Congrès les résultats de ses travaux et les conclusions qu'elle a adoptées à l'unanimité de ses membres.

Cdt Fondation Jean Jaurès

Georges BRUTELLE, Secrétaire Général-adjoint du Parti, soumis à la Commission 8 demandes de réintégration, dont 2 faites par d'anciens Camarades exclus par des Commissions fédérales des Conflits suivant la procédure statutaire, et 6 formées par d'anciens Parlementaires exclus par le Congrès des 9 au 12 novembre 1944.

I. — DEMANDES FAITES PAR DEUX ANCIENS CAMARADES EXCLUS PAR DES COMMISSIONS FEDERALES DES CONFLITS

LES deux demandes qui viennent devant le Congrès dans les formes ordinaires concernent les citoyens JOSPIN (S.-et-O.) et Gérard MARRE (Charente-Maritime).

1°) Cas JOSPIN.

Cet ancien Camarade a appartenu aux Fédérations de l'INDRE et de la SEINE-et-OISE.

La Fédération de SEINE-et-OISE, après avis favorable de la section de MEUDON, ne s'oppose pas à la réadmission de cet ancien Camarade, demandée d'ailleurs par la Fédération de SEINE-et-MARNE.

La Commission de Réintégration, n'ayant pas cependant trouvé dans le dossier tous les éléments d'appréciation nécessaires pour formuler un avis motivé, a décidé — si telle est l'opinion du Congrès — de laisser le soin à la Fédération de SEINE-et-MARNE de réadmettre le citoyen JOSPIN dans son sein, si elle le juge opportun.

2°) Cas Gérard MARRE.

La Commission propose au Congrès de renvoyer cette demande à la Commission Nationale des Conflits.

Un certain nombre de lacunes ayant été relevées dans le dossier, la Commission de Réintégration juge préférable de charger la Commission Nationale des Conflits de procéder à une instruction et de présenter un rapport sur l'affaire au prochain Congrès ou Conseil National.

***

II. — DEMANDES CONCERNANT LES ANCIENS PARLEMENTAIRES :

Elles émanent des citoyens : Marius DUBOIS (Ardèche), PAULIN et COULAUDON (Puy-de-Dôme), FEVRIER et CHOUFFET (Rhône) et BASTIN (Somme).

La Commission de Réintégration a constaté que les demandes présentées par les anciens Parlementaires étaient en contradiction formelle avec la décision fondamentale adoptée en 1946 par le 38è Congrès du Parti et confirmée par le 41e Congrès tenu à Paris du 15 au 18 juillet 1949.

Il n'est pas inutile de rappeler que le 38e Congrès avait décidé (je cite) que « désormais aucune demande de réinté-« gration de Parlementaires exclus pour leur vote à VI-« CHY, le 10 juillet 1940, ne sera acceptée ».

En 1949, le 41e Congrès fut néanmoins saisi d'un certain nombre de nouvelles demandes émanant de Parlementaires exclus. Il y en avait 14 dont la plupart étaient présentées et soutenues par les Fédérations.

Le 41e Congrès, sur rapport de Daniel MAYER, parlant au nom de la Commission de Réintégration, décida :

1° : Que la décision prise au Congrès de 1946 (le 38e) demeurait la loi du Parti et qu'en conséquence aucune demande nouvelle de réintégration ne serait plus accueillie dans l'avenir.

2°) : De renvoyer à la Commission Nationale des Conflits les dossiers parvenus au Secrétariat Général du Parti avant l'ouverture du présent Congrès. La C.N.C. était chargée d'instruire les demandes, d'établir un rapport sur chaque affaire et de présenter ses rapports à un prochain Conseil National qui statuerait par délégation du 41e Congrès.

3°) : La C.N.C. devait poursuivre son instruction en s'inspirant des trois critères suivants :

a) Degré effectif de résistance des Parlementaires intéressés, de 1940 à la Libération du Territoire sur lequel ils vivaient.

b) Preuves des services que lesdits Parlementaires ont rendu au Parti de 1940 à 1949.

c) Avis de la Fédération d'origine et de la Fédération dans laquelle ils se trouvent actuellement. Vote du Congrès fédéral sur la demande de réintégration.

Il était enfin précisé (je cite) qu'aucune réintégration ne pourra être prononcée si l'un des trois critères ci-dessus n'est pas rempli.

La Commission de Réintégration tient à déclarer au Congrès que les décisions prises par les 38e et 41e Congrès sont intangibles et qu'elles demeurent la loi du Parti.

Elle ne demande donc pas au Congrès de revenir sur cette loi qui a d'ailleurs, il ne faut pas craindre de le rappeler au passage, grandi et honoré notre Parti.

Cependant, la Commission de Réintégration a estimé qu'elle pouvait encore, pour certains cas tout à fait exceptionnels, proposer au Congrès l'adoption d'une sorte de « grâce amnistiante individuelle » ouvrant seulement le droit à la réadhésion au Parti.

La Commission de Réintégration pense, en effet, que, s'agissant d'anciens Parlementaires ayant parfois exercé de hautes fonctions par délégation du Parti, il ne saurait être question de leur reconnaître des excuses. Les actes qu'ils ont commis demeurent. Ils ne peuvent donc faire l'objet d'aucune mesure d'amnistie générale.

***

C'EST dans ces conditions que, s'inspirant de la procédure déjà suivie pour les demandes de réintégration soumises au Congrès de 1949, la Commission propose au Congrès de transmettre à la C.N.C. les demandes nouvelles parvenues au Secrétariat Général.

La C.N.C. devra appliquer pour la constitution des dossiers les instructions qui lui ont été données par le 41me Congrès National et que j'ai rappelées ci-dessus.

La C.N.C. devra en conséquence établir un Rapport sur chaque demande et présenter ses Rapports à un prochain Conseil National auquel le Congrès voudra bien donner les pouvoirs nécessaires pour statuer.

La Commission croit devoir prier le Congrès de décider que les demandes de réintégration rejetées ne pourront plus être représentées et qu'aucune demande nouvelle, à partir de ce jour, ne pourra être soumise à un Congrès.

Telles sont les conclusions que la Commission de Réintégration unanime propose au Congrès d'adopter.

ORGANISATION DE LA PROPAGANDE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

■

LE Congrès a unanimement décidé de renvoyer cette question au Comité Directeur.

⁂

SEANCE D'INFORMATION SUR LA LOI ELECTORALE

■

C'EST un Congrès Extraordinaire, ou un Conseil National ayant sur ce problème pouvoir de Congrès, qui fixera la position du Parti. Pour la préparation de cette Assise Nationale un « BULLETIN INTERIEUR » sera édité ; il comprendra les Rapports des camrades WEILL-RAYNAL, MAZUEZ et HAURIOU et tous textes que les camarades feront parvenir au Secrétariat (une circulaire précisera ultérieurement aux Secrétariats fédéraux la date limite à laquelle devront nous parvenir ces documents).

⁂

REVISION DES STATUTS

■

LE Congrès National décide de porter à l'ordre du jour d'un Conseil National ayant pouvoir de Congrès la révision des divers articles des Statuts portant sur la discipline générale du Parti, le respect de l'unité de vote, la composition, le rôle et le mode de désignation des organismes centraux et la représentation des Fédérations dans les Congrès Nationaux.

UNE COMMISSION DE 15 MEMBRES SERA DESIGNEE PAR LE COMITE DIRECTEUR. Elle aura pour tâche de mettre au point les propositions à soumettre aux délibérations des Fédérations.

●

CONTRE LE FRONT UNIQUE ET L'UNITE D'ACTION AVEC LES COMMUNISTES

Le texte ci-après a été adopté par 2890 *mandats contre* 52 *et* 558 *abstentions.*

✱

PARCE qu'il a toujours voulu rassembler les travailleurs autour du Socialisme démocratique et internationaliste, seul moyen d'assurer leur émancipation dans la paix et dans la liberté ;

— Parce qu'il entend ne pas décevoir cette espérance du monde du travail ;

— Parce que le but poursuivi et avoué par les dirigeants communistes est d'obtenir, par tous les moyens, la liquidation du Socialisme dans l'esprit des travailleurs.

Le Parti Socialiste répudie les offres d'unité dites d'action, dont la forme même aboutit au maintien de la division de la classe ouvrière et dont la pratique et la durée sont fonction de la politique extérieure de la Russie Soviétique à laquelle le parti « communiste » reste inconditionnellement soumis.

En conséquence, le Congrès rappelle que le respect des principes fondamentaux du Parti interdit aux Militants, aux Elus, aux Sections, aux Fédérations, de donner suite aux propositions de Front unique ou d'action commune, quels qu'en soient les modalités ou les prétextes.

⁂

CI-DESSOUS LE RESULTAT DETAILLE DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS :

Ont voté pour :

A.E.F. :5 ; AIN : 13 ; AISNE : 3 ; ALGER : 8 ; HAUTES-ALPES : 5 ; ALPES-MARITIMES : 18 ; ARDECHE : 5 ; AUBE : 14 ; AUDE : 72 ; AVEYRON : 14 ; BELFORT : 18 ; BOUCHES-DU-RHONE : 302 ; CHER : 9 ; CONSTANTINE : 20 ; CORREZE : 11 ; CORSE : 11 ; COTE-D'OR : 16 ; COTE-D'IVOIRE : 5 : DORDOGNE : 50 ; DOUBS : 25 ; DROME : 12 ; EURE : 8 ; EURE-et-LOIR : 12 ; FINISTERE : 30 ; GARD : 80 ; GIRONDE : 79 ; HERAULT : 67 ; ILLE-et-VILAINE : 10 ; INDRE : 32 ; INDRE-et-LOIR : 21 ; ISERE : 30 ; JURA : 18 ; LA GUADELOUPE : 14 ; LANDES : 37 ; LOIR-ET-CHER : 14 ; LOIRE : 10 ; HTE-LOIRE : 5 ; LOIRE-INFERIEURE : 15 ; LOIRET : 16 ; LOT : 9 ; LOT-et-GARONNE : 8 ; MADAGASCAR : 5 ; MANCHE : 22 ; MARNE : 12 ; MAROC : 13 ; MARTINIQUE : 4 ; MORBIHAN : 18 ; MOSELLE : 8 ; NORD : 409 ; OISE : 15 ; ORAN : 36 ; ORNE: 5 ; PAS-DE-CALAIS : 378 ; PUY-DE-DOME : 25 ; BASSES-PYRENEES : 21 ; PYRENEES-ORIENTALES : 45 ; BAS-RHIN :11 : HAUT-RHIN : 45 ; HAUTE-SAONE : 4 ; SAONE-ET-LOIRE : 12 ; SARTHE : 14 ; SEINE : 221 ; SEINE MARITIME : 32 ; SEINE-ET-MARNE : 14 ; SEINE-ET-OISE : 106 ; DEUX-SEVRES : 15 ; SUD-VIET-NAM : 5 ; TARN : 28 ; TUNISIE : 6 ; VAR : 57 ; VAUCLUSE : 13 ; VIENNE : 6 ; HAUTE-VIENNE 122 ; YONNE : 12.

Ont voté contre :

AISNE : 22 ; LOT-ET-GARONNE : 8 ; MARNE : 6 ; BAS-RHIN : 10 ; HAUTE-SAONE : 1 ; SAONE-ET-LOIRE : 5.

Abstentions :

ARDENNES : 26 ; ARIEGE : 33 ; CALVADOS : 14 ; CHARENTE : 8; CHARENTE-MARITIME : 26 ; CHER : 9 ; COTES-DU-NORD : 34 ; DORDOGNE : 9 ; HTE-GARONNE : 87 ; GERS : 17 ; GUINEE : 5 ; MAINE-ET-LOIRE : 11 ; MARNE : 1 ; MARTINIQUE : 3 ; MEURTHE-ET-MOSELLE : 28 ; MORBIHAN : 4 ; MOSELLE : 2 ; OISE : 2 ; RHONE : 19 ; SAVOIE : 16 ; HAUTE-SAVOIE : 11 ; SEINE : 28 ; SEINE-ET-MARNE : 5 ; SENEGAL : 101 ; SOMME : 59.

Sept Fédérations absentes au moment du vote :

ALLIER : 27 ; BASSES-ALPES : 6 ; CREUSE : 15 ; NIEVRE : 11 ; TARN-ET-GARONNE : 9 ; VENDEE : 15 ; VOSGES : 11, soit au total 105 mandats.

PREAMBULE AU PROGRAMME DU PARTI

●

LE 47e Congrès National du Parti Socialiste,

rappelle les objectifs fondamentaux pour lesquels il a été constitué il y a 50 ans :

— Droit des travailleurs au produit intégral de leur travail ;

— Droit de chacun à voir garantir ses libertés essentielles dans le respect nécessaire des droits des autres ;

— Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans la liberté, la Démocratie et le respect de la Paix.

Il appelle les travailleurs à organiser dans ses rangs leur action indépendante de classe pour atteindre ces objectifs en luttant immédiatement pour la réalisation du programme suivant :

1ère Partie : Politique Intérieure

(adopté à l'unanimité)

LE 47me Congrès du Parti Socialiste dénonce comme indigne d'un grand pays libre la situation misérable de tant de travailleurs et de vieux, l'abandon matériel et moral dans lequel est laissée la jeunesse, le niveau médiocre de la production nationale, les privilèges dont bénéficient les détenteurs du capital et les contraintes de toute nature qui restreignent l'exercice des droits humains.

⁂

Le Parti Socialiste propose quatre objectifs inséparables qu'il est le seul à vouloir atteindre simultanément :

1° Mieux répartir les richesses nationales ;

2° Accroître le revenu national et assurer le plein emploi ;

3° Préparer la disparition du capitalisme et créer la société socialiste, c'est-à-dire la démocratie économique et sociale ;

4° Maintenir et développer les libertés politiques.

Le Congrès approuve les développements et les modalités contenus dans le document qui est annexé à la présente motion et qui contribuera à l'élaboration, en temps opportun, du programme électoral du Parti.

Le Congrès souligne qu'une augmentation des revenus nés du travail est immédiatement réalisable et nécessaire.

Cette augmentation améliorera le sort de la population laborieuse, lui rendra confiance en l'efficacité de la Démocratie, favorisera en outre l'écoulement des produits et par conséquent le développement de la production.

De plus, pour obtenir des conditions de vie dignes d'une nation moderne, une large expansion économique s'impose à condition qu'elle soit orientée vers la satisfaction des besoins populaires et qu'à tout moment l'élévation du pouvoir d'achat corresponde à l'accroissement de la production nationale.

Mais l'existence même d'un régime fondé sur le profit, le régime capitaliste, ne permet pas d'atteindre les niveaux élevés de vie permis par le progrès technique. Le Parti Socialiste prépare donc la venue d'une société nouvelle qui complètera la Démocratie politique par la Démocratie économique et sociale.

Il entend développer toutes les institutions où commence à s'exercer la gestion des travailleurs. Il entend aussi organiser l'éducation économique préparant les producteurs aux tâches de direction et aux responsabilités qui leur incomberont dans la société socialiste.

Toutes les mesures proposées par le Parti, tous les moyens qu'il préconise, tous les buts qu'il s'assigne, supposent le maintien et le développement des libertés politiques, le respect de la personne humaine et le plein exercice de tous ses droits.

⁂

LE Parti Socialiste ne peut tolérer, dans aucune des manifestations de la vie publique, la moindre atteinte au principe de la laïcité, non seulement de l'Ecole, mais de l'Etat. Il dénonce la politique réactionnaire de la majorité actuelle et l'attitude du M.R.P. qui s'en est fait le complice en sacrifiant les intérêts des travailleurs à ses préoccupations cléricales.

⁂

LA révision constitutionnelle, présentée comme une question prioritaire par les membres de la majorité actuelle, est l'alibi grossier par lequel ils voudraient faire oublier les résultats lamentables de leur gestion, leurs erreurs et leurs fautes. Mais le Parti Socialiste affirme que la Démocratie exige la réforme des mœurs politiques, la modernisation des institutions, des méthodes et des moyens d'action.

⁂

LE 47me Congrès proclame que l'adhésion à son programme d'action fixera la ligne de partage entre les Démocrates épris de justice et de progrès et les partisans de toute forme de dictature, les colonialistes et les conservateurs sociaux.

Annexe à la motion de politique intérieure

INTRODUCTION

CONSTATER et commenter comme le font les membres de la majorité une expansion économique, qui s'est d'ailleurs en grande partie développée en dehors de l'action de la plupart des gouvernements de la législature et malgré l'inaction délibérée de certains d'entre eux, ne peut tenir lieu d'une politique économique et sociale.

Le Parti Socialiste ne se satisfait pas d'un optimisme officiel qui ignore les problèmes de structure de l'économie française.

Les progrès récents de la production sont insuffisants ; ils butent déjà sur certaines limites. La stagnation est inévitable si des réformes profondes ne sont pas engagées sans délai.

Ces réformes doivent permettre :

I. — D'assurer une meilleure répartition des richesses ;

II. — D'accroître le revenu national et de garantir le plein emploi ;

III. — De préparer la disparition du régime capitaliste fondé sur le profit et de promouvoir une véritable démocratie économique et sociale ;

IV. — De maintenir et de développer les libertés publiques.

L'application simultanée, tant dans la métropole que dans les autres pays de l'Union Française, de ces quatre principes inséparables, constitue la seule chance d'améliorer le niveau de vie des Français et de bâtir une société nouvelle de liberté, de justice et de progrès.

⁂

I. — ASSURER UNE MEILLEURE REPARTITION du REVENU NATIONAL

LA répartition du revenu national se fait actuellement au détriment des salariés et des titulaires de faible revenu : retraités, artisans, petits exploitants agricoles notamment. Il n'est pas honnête de prétendre améliorer cette répartition tout en refusant de mener les actions indispensables en matière de salaires, de sécurité sociale, de fiscalité et de prix, de réorganisation des marchés et de la distribution.

1°) Politique des salaires.

Malgré l'amélioration indiscutable de la condition matérielle et morale des salariés depuis un demi-siècle, la part du revenu national qui leur revient est insuffisante. L'accroissement des richesses nationales ne leur a pas bénéficié ; ils en ont été injustement frustrés.

Plusieurs actions sont indipensables :

— *En premier lieu, relever le salaire minimum interprofessionnel garanti et intégrer les primes qui s'y ajoutent ;*

— *Réajuster périodiquement le S.M.I.G en fonction des progrès de la production consommable ;*

— *Supprimer les abattements de zone ;*

— *Défendre les droits économiques de la femme et assurer l'exacte application du principe « à travail égal salaire égal ».*

Les salariés ne doivent jamais plus supporter les conséquences ni des hausses de prix généralement déclenchées par la spéculation, ni des fluctuations du niveau de l'emploi.

A cet effet, il est indispensable de lier le S.M.I.G au coût de la vie en instituant une véritable échelle mobile fondée sur des indices correspondant aux dépenses réelles des familles et dont l'évolution sera contrôlée par des organismes où les travailleurs seront représentés.

Il convient également de mettre immédiatement à l'étude le salaire annuel garanti.

La généralisation des conventions collectives doit être vigoureusement encouragée. L'arbitrage obligatoire ne peut être retenu ; d'ailleurs les syndicats libres s'y opposent. La procédure de conciliation doit être complétée par l'institution d'experts indépendants dotés des plus larges pouvoirs d'investigation en vue de mettre en lumière les possibilités réelles des entreprises.

Dans le secteur public, il convient d'élaborer et de mettre en application un plan de reclassement qui comporterait notamment l'intégration des primes et indemnités dans les traitements de base ; cette réforme aurait pour conséquence :

— *Pour les traitements, de rétablir les parités détruites ;*

— *Pour les retraites des fonctionnaires et les pensions des victimes de la guerre, de rétablir le lien qu'elles doivent avoir avec les rémunérations réelles des fonctionnaires en activité.*

2°) La réforme de la Sécurité Sociale.

Malgré le progrès considérable que représente par rapport à l'avant-guerre le système français de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, bien des imperfections subsistent :

— *l'indemnisation des risques reste souvent insuffisante tandis que les ressources de certains organismes ne couvrent pas leurs besoins ;*

Fidèle aux idées qui l'ont conduit à la création de la Sécurité Sociale, le Parti Socialiste estime qu'elle doit être tout à la fois améliorée et étendue.

Il préconise à cet effet :

— *le remboursement des actes médicaux au taux effectif de 80 % des dépenses réelles ;*

— *une règlementation plus efficace des prix des produits pharmaceutiques ;*

— *l'extension aux non salariés des prestations en nature ;*

— *l'institution d'une allocation nationale vieillesse dont le minimum devra progressivement atteindre 60 % du S.M.I.G.*

— *la création d'une assurance chômage ;*

Cette amélioration et cette extension de la Sécurité Sociale supposent une réforme de son financement comportant notamment :

— *la prise en charge par l'Etat des dépenses indûment supportées par la Sécurité Sociale ;*

— *l'institution d'une taxe sur la fortune ;*

— *la création d'un Fonds National Vieillesse alimenté par le budget de l'Etat.*

3°) La réforme fiscale.

La France a des impôts, mais elle n'a plus de système fiscal : ni le grand nombre des taxes, ni la diversité des taux, ni la multiplicité des régimes particuliers ne peuvent en tenir lieu.

Le régime fiscal actuel, caractérisé par son injustice et sa rebutante complexité, faussé par la fraude et l'évasion légale, aberrant par ses incidences économiques ne convient plus à un pays moderne où la préoccupation de répartir équitablement les charges publiques doit aller de pair avec le souci de porter le revenu national à son niveau le plus élevé.

Par suite de l'insuffisance de mesures sociales correctives, les impôts de consommation pèsent trop lourdement sur les revenus les plus faibles. Loin de compenser ce défaut, la fiscalité directe l'aggrave : les revenus imposables sont souvent sans rapport avec la réalité et la surtaxe progressive, qui devrait être l'impôt juste, atteint surtout les salariés et frappe trop lourdement les revenus modestes.

L'excessive prépondérance de la fiscalité indirecte s'explique en grande partie par l'ignorance où l'Administration se trouve de la constistance réelle des patrimoines et des sources de revenus autres que le travail salarié.

C'est en fonction de ces faits incontestables que le Parti Socialiste propose :

— *la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires sur les bases définies par la proposition socialiste* n° 6057 *afin de libérer les détaillants de tout assujettissement à ces taxes et de transférer leur collecte et leur contrôle au stade des entreprises importantes, production et commerce de gros ; à ce stade, l'application de la taxe sur la valeur ajoutée doit permettre un encouragement véritablement sélectif des investissements ;*

— *de réaliser une plus grande justice sociale en instituant une réelle progressivité de la surtaxe par l'exonération des revenus correspondant au minimum vital et la taxation plus modérée des tranches de revenus proches de ce minimum, en rétablissant l'égalité entre les contribuables chargés de famille quel que soit le niveau de leur revenu ;*

— *d'instituer une taxe statistique sur la fortune qui donnerait à l'Admniistration les éléments d'appréciation indispensables au contrôle des revenus autres que les revenus de travail.*

4°) La politique des prix.

Les réformes économiques et sociales ne serviraient à rien si, dans le même temps, des prix trop élevés faisaient perdre aux travailleurs de toute catégorie le bénéfice de l'augmentation nominale de leurs revenus au profit de classes sociales plus favorisées.

Il est indispensable à cet effet que les prix puissent être contrôlés ; la législation et la règlemcntation actuelle donnent aux pouvoirs publics la possibilité de lutter contre les prix anormaux, mais la volonté d'agir et les moyens techniques d'application ont trop souvent fait défaut aux pouvoirs publics au cours de ces dernières années.

5°) L'organisation des marchés. La politique agricole.

L'organisation d'un marché a pour but d'améliorer la production et de soustraire les prix aux fluctuations désordonnées, qu'elles soient dûes aux facteurs naturels ou à l'action concertée des producteurs ou des intermédiaires.

L'organisation des marchés doit assurer une sécurité d'écoulement et de rémunération aux producteurs. Elle doit apporter aux consommateurs les garanties de qualité et de prix.

L'organisation et le contrôle du marché d'un produit ou d'un groupe de produits relèvent des pouvoirs publics qui peuvent déléguer leur compétence à des organismes interprofessionnels placés sous leur contrôle et dans lesquels la représentation des producteurs et des consommateurs doit être prépondérante par rapport à celle des transformateurs et des intermédiaires.

En ce qui concerne l'agriculture, le Parti Socialiste propose la création d'offices régulateurs des marchés assurant aux producteurs les garanties de prix et d'écoulement de leurs produits.

Il entend également faire porter son action sur les points suivants :

a) *Augmentation et meilleure répartition des crédits destinés à l'équipement collectif et individuel ;*

b) *Développement de la formation professionnelle des jeunes agriculteurs et de la vulgarisation des techniques modernes ;*

c) *Défense de la coopération et du Crédit Agricole Mutuel ;*

d) *Défense de l'exploitation familiale agricole ;*

e) *Octroi du bénéfice de la Sécurité Sociale à tous les agriculteurs exploitants et à leur famille ;*

f) *Mise à parité du salaire minimum garanti des travailleurs agricoles avec celui des professions industrielles et commerciales.*

6°) Le crédit aux jeunes foyers.

La nécessité d'accroître les chances des jeunes générations sur lesquelles repose l'avenir du pays, le souci d'une élémentaire justice, exigent que des techniques spéciales de prêts à l'installation des jeunes ménages et à l'amélioration des foyers nouveaux soient mises en œuvre.

A cet effet, le Parti Socialiste propose la création d'un Institut National de Crédit à la Consommation, chargé d'attribuer des prêts à intérêt réduit permettant l'installation et l'équipement des jeunes foyers.

II — ACCROITRE LE REVENU NATIONAL ET GARANTIR LE PLEIN EMPLOI

UNE meilleure répartition des richesses nationales ne permettrait cependant pas de porter le revenu des Français au niveau permis par les techniques actuelles.

L'élévation de leur niveau de vie, et en priorité celui des catégories les plus défavorisées, doit être l'objectif essentiel de toute politique économique. Elle ne peut être obtenue sans une augmentation continue de la production accompagnée d'une amélioration de la production globale.

La notion de productivité a été trop souvent dénaturée. Le patronat a volontairement confondu, dans de très nombreux cas, amélioration de la productivité et augmentation du rendement du travailleur ou accélération des cadences. Une véritable politique de productivité consiste au contraire dans l'amélioration des facteurs matériels de la production. La modernisation de l'équipement, l'organisation du travail, la spécialisation des producteurs, la normalisation des produits, l'organisation du crédit, marquent les grandes lignes de l'action à engager.

Afin que la productivité soit comprise dans son véritable sens et employée vers son but, il importe ;

1°) *de permettre aux travailleurs de contrôler l'élaboration et l'application, à tous les échelons, des méthodes de productivité.*

2°) *d'assurer aux travailleurs, par des salaires plus élevés, et aux consommateurs, par une qualité meilleure et des prix plus bas, le bénéfice des résultats obtenus par une productivité améliorée.*

3°) *d'inscrire les mesures d'accroissement de la productivité dans le cadre d'une politique d'extension afin d'empêcher tout chômage et de réaliser le plein emploi des travailleurs en même temps que le plein emploi du matériel.*

Une politique hardie d'accroissement du revenu national préalablement définie par un plan pluri-annuel suppose une organisation de l'économie, l'extension et le perfectionnement des nationalisations, une politique internationale et une politique de l'emploi particulièrement dynamiques.

Le développement de la production est également favorisé par une augmentation des revenus, qui, en créant une demande supplémentaire, facilite l'écoulement des produits.

1°) Le plan.

Une politique économique et sociale à long terme ne peut s'exprimer que par un plan pluri-annuel. La technique utilisée depuis 1946 doit être améliorée. Le plan doit être, pour l'ensemble de l'économie, un instrument de prévision et d'action.

Il doit :

— *être soumis à l'avis du Conseil Economique et de l'Assemblée de l'Union Française, puis à l'approbation du Parlement ;*

— *couvrir tous les investissements sans exception (investissements des collectivités locales, investissements militaires) ;*

— *être prolongé par des lois de programmes qui garantiront la continuité des fabrications, permettront l'organisation de la production et par là-même la diminution des prix de revient.*

Dans un Etat moderne le budget lui-même doit être voté pour plusieurs années.

Une place particulière doit être réservée au Logement.

Les progrès enregistrés dans le secteur de la construction sont importants, mais encore très insuffisants. Le Parti Socialiste estime nécessaire et possible de terminer 300.000 logements par an pendant cinq ans au moins. Il attache une importance prioritaire à cette partie de son programme. L'Etat doit mobiliser les ressources indispensables en créant un Fonds National Autonome du Logement alimenté par des crédits publics, par l'affectation de recettes fiscales ou parafiscales et par des emprunts. Il doit en outre se préoccuper de former en plus grand nombre des ouvriers qualifiés. Il doit aussi simplifier les formalités actuelles qui gênent et retardent la construction. Enfin, l'essentiel des efforts doit porter sur la construction massive de logements destinés à être loués dans des conditions acceptables par des familles modestes dans le cadre de la législation des Habitations à Loyer Modéré.

2°) L'organisation de l'économie.

L'organisation de l'économie ne doit être abandonnée ni à l'initiative des professionnels ni au libre jeu des mécanismes aveugles mis en mouvement par la recherche du profit et le souci exclusif de la rentabilité immédiate.

Elle suppose :

A. — La création d'un véritable Ministère de l'Economie Nationale.

B. — La mise en œuvre d'une politique efficace de lutte contre les ententes qui doit comporter :

— *une définition des obligations et des interdictions imposées aux entreprises et aux organisations ;*

— *l'institution d'une Commission Nationale de Surveillance dotée d'un pouvoir d'investigation étendu;*

— *la création de tribunaux spécialisés;*

— *la définition des sanctions applicables en cas d'infraction.*

C. Une politique des investissements et du crédit dont le fondement ne serait plus uniquement la rentabilité financière immédiate, mais aussi la rentabilité sociale.

Un Fonds National d'investissements doit être créé. Il sera financé, dans des conditions à mettre au point par la section « Finances » de la C.N.E., par un impôt sur les bénéfices bruts des grandes entreprises.

La direction et le contrôle du crédit ne doivent pas avoir pour seul objectif la défense de la monnaie : les incidences économiques et sociales doivent commander les décisions à prendre en ce domaine.

La composition du Conseil National du Crédit doit être élargie et sa compétence, ainsi que celle de la Commission de Contrôle des banques, doit être étendue à tous les organismes du secteur public et semi-public.

La politique du crédit, qui a surtout consisté dans les années récentes à freiner l'expansion des moyens monétaires, doit pouvoir, dans une conjoncture différente, être orientée vers la relance des secteurs en régression par l'emploi de méthodes sélectives fondées sur l'utilité économique et sociale des activités à encourager.

Les banques de dépôts nationalisées doivent être réorganisées et gérées dans un esprit nouveau.

Les banques d'affaires se sont montrées, dans bien des circonstances, plus préoccupées de satisfaire les groupes financiers auxquels elles appartiennent que de soutenir la politique économique définie par les Pouvoirs Publics dans le cadre du plan.

Les plus importantes d'entre elles doivent être nationalisées et leurs activités concentrées dans une banque nationale d'investissements.

3°) Le perfectionnement et l'extension des nationalisations.

Les nationalisations constituent sur le plan technique un succès indiscutable, mais l'influence qu'elles devaient exercer sur l'ensemble de l'économie est restée très limitée. D'autre part, elles n'ont pas toujours marqué le progrès qu'on pouvait en attendre dans les rapports humains. Les travailleurs n'ont pas toujours trouvé le climat nouveau qu'ils espéraient; à cet égard, ils ont été déçus.

La raison principale doit en être recherchée tant dans les limites imposées à l'autonomie de gestion des entreprises que dans l'insuffisante extension du secteur nationalisé.

A. — Sans contester la tutelle légitime des Ministres responsables, il est indispensable de rendre aux Conseils d'Administration les pouvoirs dont ils ont été dépouillés. Leur indépendance doit être renforcée en interdisant l'entrée dans les Conseils des anciens dirigeants des entreprises transférées à la Nation et des fournisseurs actuels de ces entreprises.

En vue de faire apparaître nettement les résultats de la gestion des entreprises nationales, des conventions seront établies entre elles et l'Etat chaque fois que les pouvoirs publics leur imposeront, pour des raisons d'ordre économique ou social, des prix de vente trop bas pour assurer leur équilibre financier; la charge supplémentaire qui en résultera sera assumée par le budget de l'Etat.

B. — La tâche la plus urgente consiste à consolider les nationalisations déjà réalisées par le transfert à la Nation

des activités qui, à titre de fournisseurs ou de distributeurs de biens produits par les entreprises nationales, limitent les effets de nationalisation (importation et commerce du charbon, construction de grands ensembles hydro-électriques).

De plus, le Parti, fidèle aux principes posés par le préambule de la Constitution, poursuivra son action pour que « tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un Service Public National ou d'un monopole de fait devienne la propriété de la collectivité ». La première des industries à nationaliser est la Sidérurgie ainsi que le Parti l'a déjà proclamé.

Le Parti suivra avec une vigilance particulière le développement de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique de manière à préconiser en temps utile toute mesure, y compris la nationalisation, propre à empêcher le capital privé de s'approprier, directement ou indirectement, ce qui sera le secteur de base d'une économie moderne.

4°) La Politique Economique Internationale.

Le protectionnisme, à l'abri duquel l'industrie française a pu maintenir des structures périmées et s'installer dans la médiocrité, est contraire à l'intérêt de tous.

Les secteurs les plus protégés sont aussi ceux où sont pratiqués les plus bas salaires, où les entreprises à faible rentabilité sont les plus nombreuses et où les prix de vente trop élevés empêchent la satisfaction de tous les besoins.

A. — La libération des échanges — progressive et concertée — peut seule inciter les entreprises à l'effort de modernisation indispensable, mais elle doit être accompagnée :

— d'une politique des exportations capable de porter nos ressources en devises au niveau de nos besoins,

— d'une action sur le plan international tendant à supprimer la concurrence déloyale, qu'il s'agisse des pratiques de dumping ou du retard involontaire des législations sociales.

B. — La coopération économique européenne devra être réalisée dans les domaines où des problèmes concrets se posent inévitablement : constructions de moteurs d'avions, transports, énergie et notamment énergie atomique et recherche de pétrole et de gaz naturel, coordination des investissements.

Elle doit s'étendre à l'harmonisation des législations sociales. Les différences constatées en ce domaine sont à la fois un obstacle à la réalisation d'une coopération économique évidemment souhaitable et à l'amélioration de la condition des travailleurs dans les pays les plus attardés.

Une telle politique doit accompagner :

— l'élaboration de statistiques homogènes qui puissent servir de base à une comparaison rigoureuse de la condition des salariés.

— la négociation d'accords tendant à réduire les inégalités qui résulteront de la comparaison et destinés à constituer une véritable charte sociale européenne susceptible d'être étendue ultérieurement aux autres pays.

C. — L'organisation et le développement de la zone franc doit permettre à la France d'affronter la compétition internationale dans les meilleures conditions possibles. Elle doit comporter :

— le développement des productions agricoles destinées à satisfaire les besoins des populations autochtones par l'extension du crédit et de la coopération.

— le développement des équipements de base et des industries qui correspondent aux aptitudes et aux besoins de chacun des pays d'Outre-Mer.

— la refonte du régime douanier de façon à mettre tous les territoires de l'Union Française en mesure de bénéficier des progrès du commerce international.

5°) La politique de l'emploi.

Le sous-emploi général ou local de la main-d'œuvre, outre qu'il crée une situation sociale inacceptable, est incontestablement contraire à l'intérêt général.

Il se traduit par des misères choquantes, par un gaspillage d'énergie et entraîne rapidement une baisse du niveau de vie général.

A. — L'essor démographique va, dans les prochaines années, accroître la main-d'œuvre disponible. De nouvelles générations de jeunes travailleurs vont se présenter sur le marché du travail ; il est indispensable de les mettre en mesure, grâce à un effort particulier en matière de formation professionnelle, de tenir des emplois de techniciens et de devenir des cadres.

B. — Le chômage des travailleurs âgés risque de s'aggraver du fait notamment de l'accroissement du nombre des travailleurs plus jeunes.

C. — Il faut assurer le plein emploi, au besoin par des mesures autoritaires, ainsi que le reclassement des diminués physiques. A cet effet, la généralisation des organismes chargés de la rééducation, ou la créaion de centres de réadaptation, s'impose dès maintenant.

La situation des femmes seules, la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes doit faire l'objet de dispositions particulières.

D. — L'existence en Métropole de travailleurs Nord-Africains spécialement exploités pose un problème particulier de formation professionnelle et d'emploi. De même, l'amélioration de leurs conditions de vie ne peut être laissée à l'initiative privée et doit être prise en charge par les pouvoirs publics.

E. — Les problèmes de reconversion et de modernisation ne peuvent être résolus en fonction des seuls impératifs de la production ; leur aspect humain et social doit toujours être pris en considération.

Un plan rationnel de réorientation économique doit tendre à maintenir ou à rétablir un équilibre harmonieux, d'une part, entre les diverses activités d'une région et, d'autre part, entre les différentes régions de pays, et à réduire au minimum le déplacement de main-d'œuvre. L'usine doit plutôt aller vers le travailleur que le travailleur vers l'usine.

Ces déplacements, de même que l'adaptation des travailleurs à des activités nouvelles, doivent tendre avant tout à un développement des richesses dont les travailleurs doivent être les premiers bénéficiaires.

L'adaptation à des activités nouvelles comportera :

— le développement des centres collectifs de formation professionnelle pour adultes et des centres d'entreprise ;

— l'organisation rationnelle de la formation "sur le tas" ;

— la rémunération des travailleurs pendant toute la durée de leur réadaptation.

Les déplacements de la main-d'œuvre ne devront être effectués que dans la mesure où :

— des indemnités ou des primes de réinstallation seront attribuées aux travailleurs ;

— un logement leur sera assuré au nouveau lieu de l'emploi ;

— la sécurité de leur nouvel emploi sera assurée.

F. — Enfin, le plein emploi ne peut être assuré si les employeurs conservent un pouvoir discrétionnaire en matière d'embauchage et de licenciement. En cette matière, une règlementation s'impose d'urgence.

G. — Le développement des usines automatiques à faible personnel ouvrier d'une part, les applications industrielles de l'énergie atomique d'autre part, poseront des problèmes nouveaux sur le plan politique, économique et social. Les sections de la Commission Nationale d'Etudes sont mandatées pour examiner ces aspects fondamentaux de la technique moderne. Le Parti sera ainsi en mesure d'agir pour transformer les découvertes de la science non en un instrument d'exploitation renforcée au profit du capitalisme, mais en un moyen d'émancipation humaine et de prospérité.

⁂

III. — PROMOUVOIR UNE VERITABLE DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

LA démocratie politique a permis l'émancipation du citoyen; elle n'a pas permis l'émancipation du travailleur, qui ne sera possible qu'au moment où les libertés politiques — qu'il est indispensable de protéger et de développer — seront doublées par l'exercice des droits économiques et sociaux seuls susceptibles de donner aux institutions républicaines les développements trop longtemps différés.

Une telle action implique :

— *des réformes à l'intérieur de l'entreprise ;*

— *le développement des institutions coopératives ;*

— *l'éducation des travailleurs ;*

— *leur participation élargie à l'élaboration de la politique économique et à la direction de l'économie.*

1°) Les réformes à l'intérieur de l'entreprise.

Le rôle des comités d'entreprise est resté insuffisant.

Leur pouvoir doit être élargi de façon :

— *à initier les travailleurs aux problèmes économiques et aux tâches de gestion des entreprises ;*

— *à mettre les travailleurs en mesure d'exercer un contrôle permanent sur les résultats de la gestion ;*

— *à orienter la politique de l'entreprise dans le sens d'une amélioration des salaires et d'une diminution des prix de vente.*

Un contrôle intersyndical doit garantir les travailleurs contre l'arbitraire des comités d'entreprise politisés, utilisant les fonds sociaux en faveur d'organisations partisanes.

2°) L'éducation des travailleurs.

Une politique économique dynamique ne peut être réalisée sans la collaboration des travailleurs. Leur adhésion ne pourra être obtenue sans une réforme de l'enseignement et sans des institutions permettant le perfectionnement technique et la promotion ouvrière.

La réforme de l'enseignement doit comporter l'inclusion dans les programmes de l'étude des problèmes économiques et sociaux, des civilisations et des réalités économiques (géographie économique, histoire du travail, évolution des techniques, économie politique).

Les possibilités de perfectionnement et de promotion ouvrière seront développées par :

— *la création de bibliothèques populaires permettant la vulgarisation des techniques et l'approfondissement de la culture générale ;*

— *la création d'universités populaires utilisant, outre les cours par correspondance, les techniques modernes de la radio, du cinéma et de la télévision.*

— *des bourses permettant aux travailleurs de continuer ou d'entreprendre des études qui leur donneront la possibilité d'accéder à une qualification ou à une fonction supérieures.*

—*le développement et l'encouragement des organismes d'éducation populaire créés soit par les syndicats, soit par les comités d'entreprise, et l'octroi des facilités permettant aux travailleurs d'en bénéficier dans la plus large mesure.*

3°) Le développement des institutions coopératives et des services industriels et commerciaux des collectivités locales.

Les coopératives de consommation constituent dans certains secteurs de l'économie, et notamment dans la distribution des produits de large consommation, un moyen de concilier les intérêts contradictoires des producteurs et des consommateurs. Seule, l'organisation d'un large réseau de coopératives et de liaisons directes avec les producteurs permettra à cette forme d'intervention d'apportr à une organisation des circuits de distribution l'aide que l'on en attend.

Les coopératives ouvrières de production doivent être encouragées dans toute la mesure où elles permettent — par la suppression des profits — d'obtenir une réduction des prix de vente.

Les services industriels et commerciaux des collectivités locales doivent être exploités directement chaque fois que cette forme de gestion est techniquement possible. L'organisation de ces services doit permettre de faire apparaître en toute netteté les résultats de l'exploitation. Il importe de débarrasser les collectivités locales des tutelles qui, de plus en plus fréquemment, paralysent leurs initiatives et leur action.

4°) La participation des travailleurs à la direction de l'économie.

Le syndicalisme libre est l'expression la plus authentique des aspirations et des droits des travailleurs. Les syndicats doivent être associés au fonctionnement de tous les organismes qui, à un titre quelconque, ont un avis à donner, une décision à prendre, une tutelle à exercer dans le domaine de la politique économique et sociale, soit à l'échelon local, soit à l'échelon national, soit à l'échelon international.

Les pouvoirs du Conseil économique doivent être largement accrus. Cet organisme doit être plus étroitement associé aux travaux du Parlement et des pouvoirs publics.

⁂

IV. — MAINTENIR ET DEVELOPPER LES LIBERTES PUBLIQUES

POUR le Parti Socialiste, la prospérité matérielle et la démocratie économique ne constituent pas une fin en soi, mais un moyen au service de la libération des hommes. Le respect de la personnalité humaine, ce qui implique le respect de l'enfant, demeure sa préoccupation majeure.

Un des enjeux des élections prochaines sera donc l'abolition des lois qui font obstacle à la protection de la femme et de la mère et la refonte de nos institutions scolaires, conformément à la proposition de loi déposée par le groupe parlementaire socialiste.

Pour atteindrre cet objectif le pluralisme scolaire n'est pas une aide mais un obstacle. C'est pourquoi le Parti socialiste appelle le peuple de France à se rallier à l'idée de la nationalisation de l'Enseignement qui, conformément au vœu des Syndicats et des organisations laïques, réalisera enfin l'Ecole vraiment neutre et universelle.

Si cet idéal ne s'impose pas d'emblée à l'opinion publique, il convient du moins de parer, dans l'immédiat, au péril que constitue le cléricalisme, non seulement pour le libre développement de l'enseignement public, mais pour la vie même des nations. Décidé à restaurer les prérogatives de l'Etat et à promouvoir l'Ecole de la République, le Parti socialiste ne croit pas suffisant d'inscrire à son programme l'abrogation de l'œuvre anti-laïque de la présente législature. Dans sa mission libératrice ,il ne connaîtra d'autres limites que celles de la confiance que lui auront manifestée les électeurs soucieux du respect des consciences et de la fraternité nationale.

D'autre part, toute forme de société qui prétendrait se réclamer de certaines thèses socialistes, mais restreindrait et à plus forte raison supprimerait les libertés publiques, est donc fondamentalement contraire aux exigences de la conscience socialiste.

Cependant, s'il vise à la justice sociale et à l'expansion économique, le programme du Parti Socialiste tend à maintenir et à développer les libertés politiques et à donner aux institutions démocratiques une plus grande efficacité. Bien loin de supprimer la démocratie politique, il la prolonge sur le plan économique et social.

Selon la parole de JEAN JAURES « c'est le Socialisme « qui donnera à la déclaration des Droits de l'Homme « tout son sens et qui réalisera le Droit humain ».

2ème Partie : Politique Outre-Mer

(unanimité moins 3 abstentions)

LE 47e CONGRES du Parti Socialiste S.F.I.O considère que les événements qui se déroulent ou se préparent dans les pays d'outre-mer sont d'une exceptionnelle gravité et exigent un changement profond de la politique menée au cours de ces dernières années.

⁂

I. — Il rappelle que les causes principales de la situation actuelle sont :

— le Racisme dont font preuve trop de Français, colons ou fonctionnaires ,installés dans ces territoires, alors que les peuples en cause ont le droit légitime d'invoquer le principe de l'égalité des hommes entre eux ,inscrit dans notre Constitution ;

— l'emploi de la Force comme seul moyen de venir à bout de mouvements insurrectionnels souvent inspirés par des mobiles d'ordre politique ou social, et le non respect fréquent par la France des Conventions de Genève de 1950, concernant la protection de la population civile ;

— une participation insuffisante des populations autochtones à la gestion de leurs propres affaires, sur le plan politique et administratif ;

— l'abandon, par certains représentants de l'Administration, de leur rôle normal et leurs interventions de plus en plus directes dans les compétitions électorales ;

— des régimes de propriété périmés maintenant des injustices criantes et compromettant l'équilibre économique des territoires ;

— la misère et le chômage que la France a, dans certains pays, laissé se développer sans prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

⁂

II. — Le Congrès considère qu'il n'est pas possible, dans l'état actuel des choses, de résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent dans les territoires d'outre-mer sans résoudre, dans le même temps, les problèmes politiques, les populations intéressées ayant le sentiment que ceux-ci sont désormais la condition de toute amélioration de leur niveau de vie.

Il pense qu'il est impossible d'envisager dès maintenant une solution politique unique applicable à des territoires ou à des Etats dont les liens juridiques avec la France sont très divers. Il est préférable de rechercher, dans chaque cas, la solution la plus appropriée aux situations de fait.

Toutefois, il rappelle, comme il l'a déjà fait au cours de ses Congrès précédents, que le but à atteindre est de permettre l'accession des peuples à la gestion de leurs propres affaires et leur libre adhésion à la communauté française. Il est, pour cela, nécessaire de rechercher, en plein accord avec les représentants qualifiés des populations en cause, des formes nouvelles d'association entre la France et le territoires ou Etats, en respectant les coutumes, usages et religions de chacun de ceux-ci.

Il estime impossible de modifier le titre VIII de la Constitution sans consultation préalable des intéressés sur la nature politique et juridique des liens qu'ils désirent maintenir ou nouer avec la République Française.

⁂

III. — Des problèmes immédiats se posent dans certains territoires.

EN TUNISIE, une libre négociation a abouti à la signature de conventions permettant, dans le cadre de l'autonomie interne, de consolider la coopération franco-tunisienne dans le respect des souverainetés propres des Etats

et au profit de leurs intérêts communs. Ces conventions doivent être ratifiées par la France dans les plus brefs délais, sans préalables ni réserves d'aucune sorte, et appliquées avec une loyauté absolue.

AU MAROC, la question du trône est posée. Elle doit être résolue en tenant compte des désirs de la population marocaine et dans le plus large esprit de conciliation.

DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER PROPREMENT DITS, y compris les territoires associés de l'Afrique noire, il est nécessaire de créer ou de développer des organismes disposant de pouvoirs exécutifs réels et contrôlés par des assemblées locales élues démocratiquement au Collège unique, sans pression politique ou administrative d'aucune sorte, et de réaliser enfin les assemblées municipales depuis longtemps promises.

EN INDOCHINE, la France doit exiger le respect absolu des accords de Genève, mais non admettre que le corps expéditionnaire puisse être la caution d'une politique contraire à ses intérêts et aux principes de la démocratie. Elle ne doit pas renoncer à maintenir en Extrême-Orient sa présence économique et culturelle.

ENFIN, EN ALGERIE, il est devenu indispensable, le statut n'ayant pas été loyalement appliqué, de donner à la population des moyens d'expression politique. Il faut pour cela dissoudre l'Assemblée Algérienne actuelle, et la remplacer, dans une première étape, par une Assemblée paritaire, c'est-à-dire composée par moitié de Français européens et par moitié de Français musulmans, élue à la représentation proportionnelle par un Collège unique.

⁂

IV. — Dans tous les territoires, la France devra, parallèlement à son action politique, entreprendre un effort considérable d'ordre économique et social, en se préoccupant davantage d'élever les conditions de vie des populations autochtones que d'accroître les profits des capitalistes ou des féodaux locaux.

A cet effort doivent largement participer, notamment en Algérie, comme le prévoit la résolution du dernier Congrès Socialiste interfédéral d'Alger, tous ceux dont la fortune et les revenus ont échappé trop longtemps aux charges fiscales, bien qu'ils aient largement bénéficié des sacrifices des contribuables métropolitains.

⁂

Conclusion.

LE Parti Socialiste esstime que le sort de la France se joue actuellement dans les territoires d'outre-mer. Si aucun renversement de la politique actuelle ne se produit, si une nouvelle majorité de droite sort des élections de 1956, avant six ans, il n'y aura plus Association mais peut-être Sécession.

Aussi, le Parti appelle-t-il les électeurs de France à réfléchir à la gravité de ce problème et à l'incrire en tête de leurs préoccupations lorsqu'ils auront à choisir, dans un an, entre le passé et l'avenir.

3ème Partie : Politique Etrangère

(unanimité moins 2 voix contre et 4 abstentions)

LE Parti Socialiste constate des signes de détente sur le plan international. Quelles qu'en puissent être les causes profondes, permanentes ou tactiques, il entend que soit exploitée la situation nouvelle pour la consolidation de la Paix, objectif constant du Socialisme.

Il se félicite donc du progrès réalisé à Londres au Comité du Désarmement, grâce à l'action inlassable du camarade Jules MOCH. Il multipliera ses efforts pour que les sessions futures de cet organisme permettent de préciser les règles d'un contrôle international efficace et permanent, condition de tout désarmement général et progressif.

Il se félicite également que, pour la première fois depuis dix ans, les quatre chefs de gouvernement des principales puissances se réunissent prochainement à Genève. Il formule le vœu que ces conversations accentuent le climat de détente, et préparent de nouveaux entretiens plus approfondis, en vue de régler les litiges politiques subsistants.

La solution de ces différends doit être recherchée simultanément avec la poursuite des négociations sur le désarmement, les progrès dans l'un des domaines influant sur ceux réalisés dans l'autre.

C'est ainsi que le sort de l'Allemagne, impossible à régler sainement dans un monde surarmé, peut trouver une solution, conforme à la fois aux intérêts de la Paix et aux vœux du peuple allemand, dans une réunification démocratique s'insérant dans un système général de sécurité fondé sur le désarmement.

De même, des pactes de non-agression, ou la démilitarisation de secteurs européens n'augmenteraient nullement les chances de paix dans un monde où s'accumuleraient les engins thermo-nucléaires, alors que ces mesures deviennent superflues dans un univers désarmé et contrôlé.

Le Parti Socialiste voit également dans le désarmement le seul moyen de mettre progressivement fin aux déséquilibres et même aux antagonismes entre pays industrialisés et territoires sous-développés, qui constituent à la fois une grave menace pour l'avenir et une atteinte à la conscience humaine. L'action timidement ébauchée à l'Organisation des Nations Unies doit en tout état de cause être poursuivie et amplifiée d'urgence. Le Parti entend qu'elle soit désormais portée à l'échelle nécessaire et qu'elle prenne le caractère d'une offensive de la prospérité. Ce but ne sera atteint que par une coopération confiante de tous les pays, comportant la libre adhésion des pays sous-développés et leur participation à la gestion d'un fonds international de développement et de solidarité. Celui-ci devra être alimenté, entre autres ressources, par un pourcentage des économies réalisées sur budgets militaires. Son action sera rendue efficace par l'expansion de l'énergie atomique pacifique, elle-même concevable seulement dans un monde désarmé.

Le Parti Socialiste demandera à l'Internationale Socialiste de faire sienne ces conceptions.

De même le désarmement faciliterait le développement harmonieux de l'Europe. Le Parti réaffirme à cette occasion sa fidélité à la politique définie par ses précédents Congrès, pour la poursuite de l'unification économique européenne, par la multiplication des institutions économiques, à compétences limitées et à pouvoirs réels démocratiquement contrôlés, et l'organisation progressive du marché conformément aux principes socialistes.

De même encore, une telle entente sur le désarmement facilitera le règlement du problème de la représentation de la Chine à l'O.N.U. et celui du sort de l'île de Formose.

Le Parti proclame, en outre, le nécessaire respect des engagements contractés à Genève au sujet de l'Indochine.

La poursuite de ces objectifs exige une vaste action internationale des travailleurs en faveur de cette politique constructive de Paix. Cette action du monde du travail permettra à tous les hommes de jouir en sécurité du fruit de leur labeur et des libertés fondamentales. Ainsi sera hâtée l'heure de l'édification dans le Monde d'une société sans classe.

ALCOOLISME

LE Congrès charge le Comité Directeur d'établir et de faire appliquer, après avoir entendu la Commission désignée par le Groupe Parlementaire, un plan d'ensemble de lutte contre le grave fléau social que constitue l'alcoolisme.

Dans le cadre de la même étude, le Comité Directeur déterminera si certains aménagements peuvent être apportés aux décrets de novembre 1954.

(*Unanimité moins 2 voix*).

Les Délégations Fraternelles

Dix-neuf délégués, représentant les Partis de l'Internationale Socialiste et l'Union Socialiste des Emigrés, ont cette année suivi les travaux du 47e Congrès National.

Les Partis qui n'avaient pu se faire représenter se sont excusés et ont adressé au Congrès leurs vœux fraternels, en particulier : le Parti Social Démocrate Italien, le Parti Socialiste Suisse, le Parti travailliste Canadien et le Parti Socialiste Américain.

ALLEMAGNE

M. Fritz HEINE, Secrétaire général à la Presse et Propagande du S.P.D.

M. Max BRAUER, ancien Maire S.P.D. de Hambourg.

AUTRICHE

M. Oskar HELMER, Vice-Président du Parti Socialiste autrichien, Ministre de l'Intérieur.

BELGIQUE

M. C. HUYSMANS, ancien Président de l'I.O.S. Président de la Chambre des députés belges. Ministre d'Etat.

M. Joseph MARTEL, Député de Bruxelles.

DANEMARK

M. Eiler JENSEN, Membre de l'exécutif du P.S. danois, Président des syndicats danois, Vice-Président de la C.I.S.L.

ESPAGNE

M. R. LLOPIS, ancien Député d'Alicante, ancien Président du gouvernement républicain en exil, Secrétaire général du P.S.O.E.

GRANDE-BRETAGNE

M. Herbert MORRISON, Membre de l'Exécutif du Labour Party, Député de Londres, ancien Ministre des Transports, ancien Secrétaire au Foreign Office, Leader adjoint de l'opposition britannique, Délégué au Conseil de l'Europe.

HOLLANDE

M. VERMEER, Président du Parti Travailliste.

M. VAN DER GOES VAN NATERS, Député, délégué au Conseil de l'Europe.

BUND JUIF INTERNATIONAL

M. SCHERER, membre du Comité international de coordination de New-York.

M. STERN, Secréatire du BUND en France.

INTERNATIONALE SOCIALISTE

M. J. BRAUNTHAL, Secrétaire général.

LUXEMBOURG

M. N. BLAU, membre de l'Exécutif du P.S.O.L.

SARRE

M. BARTHE, Président du P.S. Sarrois de Sarrebrück.

SUEDE

M. Kaj BJORK, Secrétaire international du P.S.D.

UNION SOCIALISTE DES EMIGRES

M. ZAREMBA (P.S. polonais en exil).

M. S. VOINEA (P.S. en exil de Roumanie).

M. J. VELTRUSKY (P.S. en exil de Tchécoslovaquie).

ÉLECTION DES ORGANISMES CENTRAUX

I. — COMITE DIRECTEUR

Inscrits	349
Votants	342
Blancs ou nuls	1
SUFFRAGES EXPRIMES	341

SONT ELUS

LAMINE-GUEYE	337	voix	GAZAGNES Honoré	277	»
DEPREUX Edouard	333	»	RIBIERE Henri	271	»
TANGUY-PRIGENT	331	»	CORMIER Maurice	265	»
GAZIER Albert	330	»	HERBAUT Pierre	260	»
LOUSTAU Kléber	323	»	PEYRASSOL Lucien	253	»
TEXCIER Jean	322	»	MARZORATI Jacques	237	»
COUTANT Robert	322	»	MOREAU Emilienne	235	»
NAEGELEN René	320	»	RIMBERT Pierre	207	»
PHILIP André	320	»	LHONOREY Lucien	197	»
BIDET André	317	»	PIVERT Marceau	195	»
GUYON J.-Raymond	317	»			
PROVO Victor	314	»			
JAQUET Gérard	314	»			
BEGARRA Joseph	308	»			
MOLLET Guy	305	»			
PINEAU Christian	304	»			
BRUTELLE Georges	297	»			
LAURENT Augustin	294	»			
COMMIN Pierre	294	»			
COURTOIS Jean	284	»			
MARTET Urbain	281	»			

Viennent ensuite :

FERRAT ; CLUZEAU ; MALACRIDA ; WEILL-RAYNAL ; HORNUNG ; MISSA ; GRIMALDI ; CHATILLON BOIREAU.

Le Bureau de vote était ainsi constitué :

Président : Ch. LANCELLE (Seine) ; Assesseurs : Gustave ROBERT (P.-de-C.) ; Marcel BERTRAND (Nord).

II. — COMMISSION NATIONALE FEMININE

Inscrits	97
Votants	95
Nuls	2
SUFFRAGES EXPRIMES	93

SONT ELUES

REGION PARISIENNE

BRUNET Jeanne (Seine)	90		LEGARS Marie (S.-et-O.)	83	
BLANC Emma (S.et-O.)	91		SALA Paule (Seine)	79	
FOUCHERE Berthe (Oise)	89		MENARD Juliette (Seine)	64	
NOUBLANCHE Lucienne (Seine)	87				
BRUNSCHWIG Betty (Seine)	85		Vient ensuite :		
PAQUITA Claude (Seine)	84		FORIANI Gina (Seine)		

PROVINCE

CHOQUET Olga (Nord)	93		VAUTHIER Germaine (Yonne)	91	
FLORET Paule (Allier)	93		CASSAGNES Marguerite (H.-G.)	90	
JACQ Marie Finistère)	93		MAURIN Renée (Cher)	90	
PIVEREAU Marthe (Vienne)	93		LE GALL Denise (Eure-et-Loire)	90	
GARROU Marie-Louise (Gironde)	92		LAMPIN Victoire (Pas-de-Calais)	2	
MAUCHAUSSE Raymonde (Côte-d'Or)	92		(Pas candidate).		
RAUZE Marianne (P.-O.)	92				
LALLEMENT Aimée (Marne)	91		Vient ensuite :		
MAY Jeanne (Haut-Rhin)	91		S. LACORRE (Dordogne) (pas candidate).		

Collection Jean Jaurès

III. — COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

Inscrits	349
Votants	342
Blancs ou nuls	1
SUFFRAGES EXPRIMES	341

SONT ELUS

Titulaires :

COLLET Robert (Sarthe)	330
CROS Charles (Sénégal)	330
JACQUE Eugène (Seine)	328
LECOMTE Florimond (Nord)	320
VEQUE Charles (Côte-d'Or)	320
MOULIN Désiré (Seine-et-Oise)	316
SICARD Rémy (Seine)	307
GOZARD Gilles (Allier)	303
BECART Etienne	227

Vient ensuite :

BOUDET René (Seine-et-Oise).

IV. — COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

Titulaires :

ANGOUSET (Seine) ; BAUDOU (Bouches-du-Rhône) ; BOURGEAIS (Seine) ; CAZES (Seine) ; DELCLAUX (Gard) ; JURQUET (Seine) ; RENAUDEL (Var) ; RICHARD Maurice (Seine) ; WEILL (Seine).

V. — ELECTION DU SECRETARIAT GENERAL

Réuni après le Congrès (3 *juillet* 1955), *le Comité Directeur a désigné, à l'unanimité moins une abstention :*

Secrétaire général : GUY MOLLET.

Secrétaires généraux adjoints : Georges BRUTELLE ; Pierre COMMIN.

Trésorier général : Victor PROVO

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg, ARRAS (P.-de-C.)
FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

Le Gérant : Georges BRUTELLE